



Municipalité d'Yvonand
Av. du Temple 8
Tél. 024/557 73 00
Fax 024/557 73 01
greffe@yvonand.ch
www.yvonand.ch

AU CONSEIL COMMUNAL

1462 YVONAND

Préavis municipal No 2016/04

Concerne : Aménagement d'un nouvel arrêt de Bus à l'entrée d'Yvonand sur la rue de la Mauguettaz, demande de crédit

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. Introduction

L'actuel arrêt de bus à l'entrée d'Yvonand en provenance de Pomy, se situe au niveau de l'îlot aménagé sur la route cantonale au niveau du passage à piétons. Les écoliers représentent un flux important de piétons sur ce passage. Quant au bus, il génère un obstacle sur la route cantonale et il n'est pas rare d'observer des automobilistes pressés empruntant la voie opposée pour contourner le bus à l'arrêt. Cette situation inadéquate a déjà été relevée par le service de la mobilité (M. Niquille) ainsi que par CarPostal (M. Fayolle).

On peut encore ajouter que la proximité de l'arrêt avec le croisement du chemin de Brit peut entraîner un encombrement de la circulation durant les heures de pointe. Il faut encore relever que la fréquence des véhicules sur cette route cantonale (<1000 vhc/jour) autorise le marquage de l'arrêt sur la voie de circulation.



Face à l'augmentation croissante de la population à Yvonand, la municipalité a donc décidé de réaliser une étude de variante pour améliorer la sécurité de cet arrêt.

Deux solutions étaient possibles soit avancer l'arrêt en direction du carrefour avec le chemin de Brit ou au contraire retirer l'arrêt en-deçà du croisement avec le chemin du Poyet.

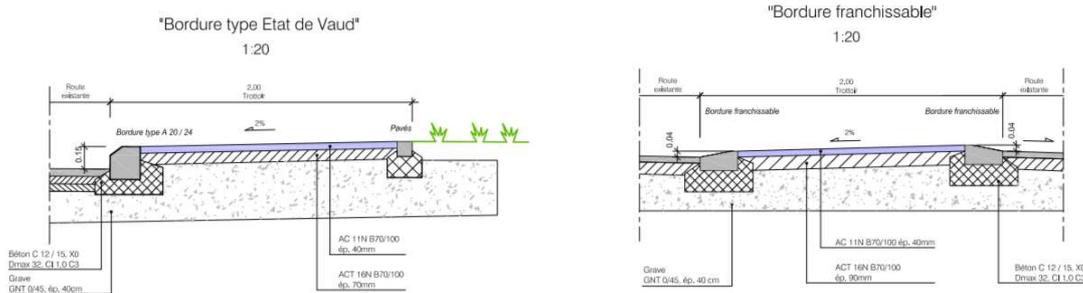
La municipalité a décidé de retenir cette seconde variante, principalement pour limiter l'encombrement au niveau du carrefour avec le chemin de Brit.

Comme le prévoit la loi sur les Routes, ce projet a été soumis à un examen préalable. Un préavis positif, nous a été retourné par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) le 26 janvier 2016. Ce projet doit maintenant faire l'objet d'une enquête publique et être soumis à l'adoption du conseil Communal.

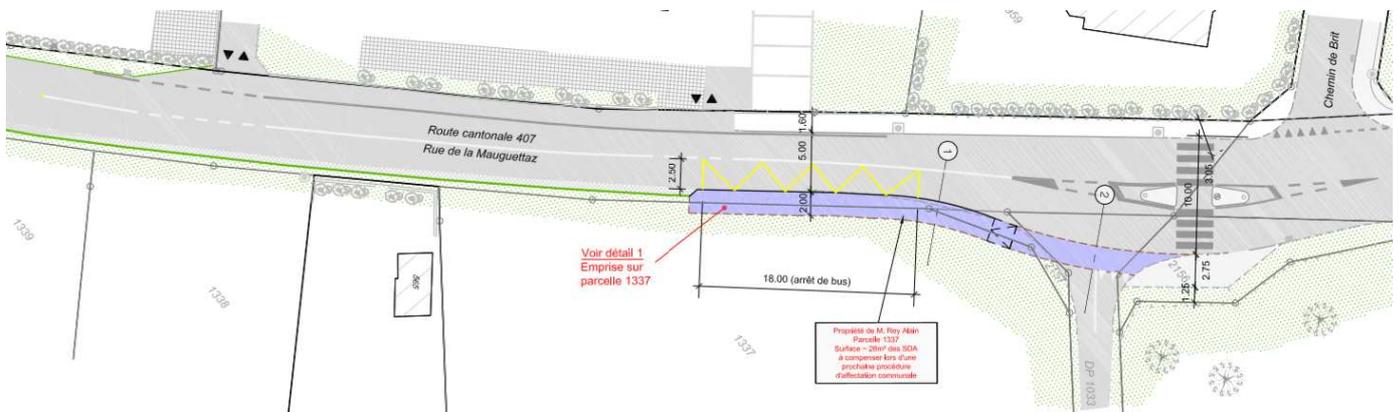
En parallèle, la municipalité a décidé de faire établir un dossier de soumission et d'inviter 4 entreprises à y répondre (procédure de gré à gré).

2. Description des aménagements

Le déplacement de l'arrêt en-deçà du chemin du Poyet implique l'aménagement d'un trottoir non-franchissable sur la rue de la Mauguettaz (coupe à gauche ci-dessous) et d'un trottoir traversant sur le chemin du Poyet (coupe à droite ci-dessous).



Selon les recommandations de l'inspecteur de la signalisation, un marquage d'une ligne continue sera prévu sur plus de 80 m de manière à prévenir un dépassement du bus à l'arrêt.



L'empiètement sur la zone agricole est d'environ 26 m². Selon les exigences cantonales, cette emprise devra être compensée en surface d'assolement, toutefois pas de façon simultanée.

Pour assurer un éclairage adéquat et en prévision du changement des têtes des candélabres sur la rue de la Mauguettaz, les courbes d'éclairage ont été établies à notre demande par la Romande Energie (figure ci-après). Cet élément sera joint au dossier de mise à l'enquête.



La mise en place d'une tête double assurera un éclairage optimal sur le passage piéton. Le changement du candélabre en face de l'arrêt assurera d'autre part sa signalisation.

Du point de vue des écoulements des eaux de chaussées, le trottoir de l'arrêt sera incliné sur la route conformément aux dispositions réglementaires sur les personnes à mobilités réduites (LHand). Le projet prévoit donc la réalisation d'une grille pour récupérer ces eaux, comme celle du chemin du Poyet provenant de l'amont de l'obstacle formé par le trottoir traversant. Ces eaux seront raccordées au collecteur d'eaux claires localisé sous le chemin du Poyet.

3. Aspects financiers

Les coûts nécessaires à la réalisation de ce projet sont reportés ci-après. En ce qui concerne les travaux de génie civil, le montant correspond au prix intermédiaire des 3 offres rentrées.

Travaux de génie-civil	Fr. 56'385.00
Marquages routiers (estimation)	Fr. 5'000.00
Honoraires géomètre	Fr. 5'500.00
Honoraires ingénieur	Fr. 12'960.00
Divers et imprévus (~10%)	<u>Fr. 8'000.00</u>
Total (non compris rachat de terrain) :	Fr. 87'845.00 TTC

Le conseil communal d'Yvonand

En conclusion de ce qui précède, la municipalité prie le conseil communal, après avoir entendu le rapport de la commission ad'hoc et de la commission des finances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Décide :

1. D'autoriser la municipalité à procéder aux travaux d'aménagement du nouvel arrêt de bus pour un montant de Fr. 87'845.00 TTC.
2. De financer ces travaux par les liquidités courantes.
3. D'amortir le montant de Fr. 87'845.00 sur 30 ans, compte 9143.14 (routes communales).
4. D'imputer le compte d'exploitation 430.3312 (amortissement obligatoire) de Fr. 2'928.15 (montant arrondi) par année pendant 30 ans.

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Philippe Moser

Viviane Potterat

Municipal-délégué : M. Romano Dalla Piazza